

Financer vos projets de développement

Le financement des projets de développement est souvent complexe à réaliser par les entreprises. Afin de simplifier vos démarches, je vous signale tout d'abord le site www.aides-entreprises.fr, développé par l'Institut Supérieur des Métiers avec l'appui du Ministère des Finances, de l'Economie et de l'Emploi. Ce site vous propose, en accès libre, un répertoire cartographique des aides publiques aux entreprises, sur lequel vous trouverez la liste des dispositifs mobilisables sur votre commune en fonction de vos types de projet.

Je vous invite également à [consulter la lettre électronique de cet observatoire](#), consacrée aux dispositions fiscales introduites par les dernières lois de finances. L'Etat a dans ce cadre réaffirmé son soutien aux Entreprises du Patrimoine Vivant à travers la prorogation, dans l'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2007, du crédit d'impôt création. Suite aux nombreuses remarques communiquées, le mode de calcul de ce crédit d'impôt a été également modifié. Désormais, peuvent être comptabilisés tous les salaires et charges des salariés intervenant dans la conception de nouveaux produits, même quand leur poste n'est pas totalement dédié à cette mission (dans les dispositions précédentes, seuls étaient concernés les salariés « exclusivement chargés de la conception de nouveaux produits », ce qui excluait souvent les petites entreprises).

Par ailleurs, dans le secteur bancaire, la SIAGI, société de mutuelle, vient de nous informer de l'intérêt tout particulier qu'elle porte aux Entreprises du Patrimoine Vivant en recherche de garantie pour des prêts d'investissements de croissance. Un interlocuteur particulier a été désigné à votre écoute. N'hésitez pas à le contacter.

A. GOVCIYAN

Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers

Prorogation du crédit d'impôt « création »

Ce crédit d'impôt, prorogé jusqu'au 31 décembre 2010, concerne les entreprises qui engagent des dépenses pour la conception de nouveaux produits. Il s'élève à 15% des dépenses suivantes :

- salaires et charges sociales des salariés qui sont chargés de la conception de nouveaux produits de façon non exclusive ;
- dotations aux amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf directement affectées à la conception de nouveaux produits et à la réalisation de prototypes.
- frais de dépôt des dessins et modèles relatifs aux nouveaux produits.
- frais de défense des dessins et modèles, dans la limite de 60 000 € par an.
- autres dépenses de fonctionnement liées à la conception de nouveaux produits ou à la réalisation de prototypes dans la limite de 75 % des dépenses de personnel ouvrant droit au crédit d'impôt,
- dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections confiées à des professionnels externes.

Attention : Ce crédit d'impôt doit respecter la règle européenne de minimis qui limite à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs le total des aides publiques accordées à une entreprise. Le crédit d'impôt est soit imputé sur l'impôt à payer (IS ou IR), soit restitué aux entreprises qui ne réalisent pas de bénéfices. Les dépenses prises en compte ne peuvent entrer dans la base de calcul d'un autre crédit d'impôt.

[Voir décret n° 2006-1350 du 7 novembre 2006 relatif au crédit d'impôt Création](#)

[Instruction fiscale 4A-7-07 n°73 du 21 mai 2007 relative au crédit d'impôt création](#)

[Consulter le texte de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007](#) sur le site de Légifrance

Ouverture de la garantie des investissements de croissance de la SIAGI aux EPV

La Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité (SIAGI), a été créée en 1966 pour favoriser l'accès des entreprises artisanales au crédit bancaire. Elle donne sa garantie aux banques pour les prêts de croissance que celles-ci accordent aux entreprises. Son champ d'intervention couvre tous les besoins de financement de la vie d'une entreprise : création, reprise d'une activité existante, développement par acquisition d'une autre activité, achat de matériel, financement du besoin en fonds de roulement,...

Cet organisme a décidé d'ouvrir ses prestations aux Entreprises du Patrimoine Vivant. Mme Marie-Pierre GUERRE, responsable de la Gestion des Risques, a été désignée pour répondre aux sollicitations des Entreprises du Patrimoine Vivant.

Contact : mpguerre@siagi.fr / Tél : 01 48 74 54 00. Télécharger la brochure « Garantie des investissements de croissance ».

Communication

Trois initiatives viennent d'être lancées afin de déployer et relayer la communication sur le label.

• **Des conférences de presse pour valoriser le label**

L'Institut Supérieur des Métiers organisera, tout au long de l'année 2008, et en lien avec les services de l'Etat et les organismes consulaires, des conférences de presse régionales. Les Entreprises du Patrimoine Vivant seront bien évidemment conviées et présentées à la presse à cette occasion. Les premières manifestations sont prévues en Rhône-Alpes, Centre et Nord Pas de Calais.

• **Mise à disposition d'utilitaires de communication**

Dans la mesure où vous êtes des vecteurs essentiels de valorisation du label, nous avons également réalisé à votre demande un kit de communication, dont vous serez destinataire dans les prochains jours. Ce dernier comprend notamment un dossier de presse, un annuaire 2007 des entreprises labellisées et quelques visuels de promotion du logo. Nous tenons notamment à votre disposition des bannières que vous pourrez utiliser lors de salons ou dans vos locaux.

• **Le label dans les médias : référencement des articles**

Enfin, vous serez destinataire périodiquement d'un courrier électronique, « Le label EPV dans les médias » récapitulant les articles qui vous ont été consacrés et mentionnant le label. Ces articles, de plus en plus nombreux, témoignent de votre forte mobilisation.

Salons-expositions : quelques premiers rendez-vous pour 2008

L'Institut Supérieur des Métiers est chargé de promouvoir le label et le carnet d'adresses des « Entreprises du Patrimoine Vivant » dans le cadre de salons ou expositions. Dans le prolongement des opérations conduites en 2007, quelques événements sont d'ores et déjà programmés (voir ci-contre). Cette liste n'est pas exhaustive : des contacts vont également être développés avec quelques pays cibles (comme la Russie, le Royaume-Uni, le Japon...) en vue d'y organiser des manifestations dédiées. Vous serez destinataire, en temps voulu, des informations relatives à chacun de ces événements.

• **Musicora, Carrousel du Louvre, du vendredi 4 au dimanche 6 avril 2008**

Plus de 18 000 visiteurs (professionnels du spectacle, responsables culturels, prescripteurs, revendeurs, distributeurs, médias,...) visitent ce salon chaque année. 250 entreprises (luthiers, archetiers, fabricants de guitares, éditeurs, professionnels du spectacle,...) exposeront en 2008 sur une surface de plus de 3 000 m².

• **Maison & Objet, Paris-Nord-Villepinte, du vendredi 5 au mardi 9 septembre**

Ce salon international est le rendez-vous de référence des professionnels français et étrangers de la décoration intérieure. Il compte 3 000 exposants et accueille chaque année plus de 83 000 visiteurs professionnels, dont 40 % d'étrangers. Il comporte deux éditions : septembre et janvier.

Les derniers labels attribués (décision du 19 décembre 2007)

- o Hervé Brunelle – Fabrication de formes et embauchoirs sur mesure (02)
- o SARL Forge de Laguiole – Coutellerie (12)
- o Compagnie des Détergents et du Savon de Marseille – Savonnerie (13)
- o René Garmy Maître Luthier – Lutherie (13)
- o J.M.R Jarry Modèle Réduit – Fabrication de wagons en modèles réduits (18)
- o S.E.R.A.M.M – Horlogerie (25)
- o Atelier de Faïence Luc Lambert– Faïencerie (27)
- o Poterie de la Vallée Noire – Poterie (36)
- o Scierie Forest SARL – Scierie (38)
- o Reitex – Fabrication de semelles (38)
- o SARL Les Métiers du Plâtre – Plâtrerie – Stuc - Staff (49)
- o Fremaux Delorme SA – Fabrication de linge de maison (59)
- o Rivierre SARL – Fabrication de clous forgés (60)
- o L'Atelier du Clavecin – Fabrication de clavecins (60)
- o H.H Services – Restauration de carrosseries de véhicules anciens (67)
- o Tissage de Soierie et Dérivés – Création et tissage de soieries (69)
- o Atelier Horlogerie Durand Maurice – Réparation et restauration d'horloges anciennes (73)
- o Gachet Didier – Ouvrages de couverture (73)
- o Guillaume Ferronnerie d'Art – Ferronnerie d'art (73)
- o EURL Bijouterie Delavest – Bijouterie (73)
- o Filature Arpin – Filature (73)
- o Forge & Design – Ferronnerie d'art (74)
- o Declercq Passementiers – Passementerie d'ameublement (75)
- o SAS Longchamp – Maroquinerie (75)
- o Boucheron – Joaillerie (75)
- o Baguès – Bronzerie d'art (75)
- o Anthony Delos Bottier – Botterie (75)
- o Mathieu Lustrerie – Bronzerie d'art (84)
- o Manufacture Française de Pianos SAS – Fabrication de pianos (93)

Calendrier EPV 2008

• **Musicora** : du vendredi 4 au dimanche 6 avril, Carrousel du Louvre - Paris

• **Maison & Objet** : du vendredi 5 au mardi 9 septembre, Parc des Expositions - Villepinte

• **Salon du Patrimoine Culturel** : du mardi 12 au dimanche 16 novembre, Carrousel du Louvre - Paris

• **Denkmal** : du 20 au 22 novembre, Leipzig

- **Salon du Patrimoine Culturel, Carrousel du Louvre du mardi 12 au dimanche 16 novembre**

Ce salon promeut les savoir-faire des professionnels de la restauration du patrimoine. Il accueille 230 exposants et plus de 20 000 visiteurs.

- **Denkmal du 20 au 22 novembre, Leipzig**

Salon de référence européen de la restauration et de la conservation des monuments, Denkmal se déroule sous l'égide de l'UNESCO. Il s'agit du rendez-vous biennal des fabricants de matériaux de construction et de rénovation, ainsi que des restaurateurs, des institutions, des communes et des régions de l'ensemble des pays européens. Ce salon compte 370 exposants de plus de 15 pays et accueille 9 000 visiteurs de 47 pays (bureaux d'études, architectes, restaurateurs, protecteurs des monuments,...).

Les dernières opérations de promotion du label

- **« Entreprises du Patrimoine Vivant, Arts de vivre en France »**

Une cinquantaine d'entreprises relevant des secteurs de la porcelaine, faïence, poterie, céramique, orfèvrerie, cristallerie, dinanderie, coutellerie, verrerie, gastronomie et du linge de maison ont exposé une sélection de produits dans la galerie de la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (Viaduc des Arts – 23 avenue Daumesnil – 75012 Paris), du 8 au 26 janvier 2008. Encore tous nos remerciements pour votre collaboration.

- **Les actions de nos partenaires**

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) d'Indre et Loire et des Pyrénées-Atlantiques ont organisé en fin d'année 2007 des opérations de promotion du label et des entreprises labellisées.

Le 17 décembre 2007, la CMA des Pyrénées-Atlantiques, en partenariat avec la CCI de Béarn, la Préfecture, la DRCA et l'Institut Supérieur des Métiers, a présenté à la presse les 6 Entreprises du Patrimoine départementales : Tissages Moutet, Blancaq Olibert, Sonnaillies Daban, 3B Création, Ets N'Haux, Punpa.

Lors du salon « Sous la casquette de Vinci », la CMA d'Indre et Loire a présenté 7 Entreprises du Patrimoine Vivant : Michel Audiard, Lemanach SA, Danielle CARL, Hervé Debitus, Coopérative de Vannerie, Atelier d'Offard, Antoinette Roze.



Présentation des Entreprises du Patrimoine Vivant des Pyrénées-Orientales en présence du Préfet M. Marc Cabane et du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat M. Bernard Cazala.



Mme Gras – Chef de service à la DCASPL, Mme Brulé, Présidente de la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant, M. Govclyan, Directeur de l'ISM et M. Pierre Chevalier, Président de la Sema

Photos de l'exposition « Entreprises du Patrimoine Vivant, Arts de vivre en France »

Quelques pièces présentées lors de cette exposition



Le label "Entreprises du Patrimoine Vivant" a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant " un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire".
Ce bulletin de liaison est une publication réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers, en charge du secrétariat de la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant.
Directeur de la Publication : Alexis Govclyan - @ISM 2007-05-22
Pour modifier vos coordonnées ou vous désabonner : contact@patrimoine-vivant.com
Les informations que vous nous communiquez ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins (art. 27 et 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).